



CIRCULAIRE N°31 DU 29 SEPTEMBRE 2008

Aux : Présidents des Ligues

De : Michel MARLE

Copie : Bernard AMSALEM,
Annie LAURENT,
Suzanne CATHIARD,
Jean GRACIA.

Objet : **PROROGATION DES DIPLOMES**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

En 2009, la prorogation des diplômes de Dirigeants, Entraîneurs et Officiels concernera les personnes diplômées en **2005 et celles des années précédentes n'ayant pas eu leur diplôme prorogé en 2008.**

Le SI-FFA/AFS est opérationnel, les Ligues peuvent saisir ainsi leurs événements pour leurs actions de formation et les authentifier.

Seules les personnes à jour de leur licence pourront avoir leur diplôme prorogé.

Pratiquement, il conviendra de transmettre à la Fédération les éléments pour qu'elle valide les Diplômes Fédéraux pour une nouvelle période de quatre ans.

L'utilisation du dispositif SIFFA/AFS par les Ligues est fortement recommandée (avec mention : « **proposé** » pour les Diplômes Nationaux). A l'avenir ce sera le seul dispositif. Néanmoins cette année encore les imprimés ci-dessous dûment remplis sont à **retourner à la FFA pour le 15 juin 2009.**

L'expérience que nous avons eue l'année écoulée justifie cette date pour que tous les cas litigieux puissent être réglés avant le 31 août.

Les Diplômes Régionaux des Entraîneurs et Officiels sont de la compétence des Ligues.

Tout litige est du ressort de la Commission Formation pour les Dirigeants, de la Commission des Officiels Techniques pour les Officiels ou de la Direction Technique Nationale pour les Entraîneurs.

1/ DIRIGEANTS

Pour que les Diplômes des Dirigeants concernés soient prorogés pour une période de 4 ans, ils devront avant le 15 juin 2009 avoir participé à deux actions dans deux domaines différents de la vie de Dirigeant. Ci-dessous le tableau des actions qui seront prises en compte avec les codes à utiliser pour remplir l'imprimé à retourner et renseigner le SIFFA/AFS :

Codes	Actions validantes
CCD	Colloques concernant les compétences du Dirigeant, y compris ceux organisés par les CROS et CDOS
IFN	Actions dans les Instances Fédérales Nationales (Comité Directeur, Commissions)
IRD	Actions dans les Instances Fédérales Régionales et Départementales (Président, Secrétaire Général, Trésorier Général)
EFD	Encadrement de sessions de Formation de Dirigeants y compris pour CROS et CDOS, correction des examens de Dirigeants
PAD	Publication d'articles pour le Guide du Dirigeant, Revues de Comités, Ligues ou Fédération sur des thèmes relatifs à l'action des Dirigeants
MAN	Participation à une session "d'actualisation" sur les nouveautés (voir documents remis le 14 avril 2007 et le 5 janvier 2008), y compris la lutte contre le dopage
CFS	Colloques sur les faits de société liés au Sport

RON	Implication avec responsabilisation décisionnaire dans la logistique d'un COL pour l'organisation d'un Championnat National ou International ou organisateur d'un Meeting National labellisé ou d'une course sur route à label national ou international ou d'un cross-country à label national ou international
IPF	Session d'information sur la Politique Sportive Fédérale
PRC	Session d'information sur le Projet de Club

Sont donc exclus les thèmes relatifs aux Entraîneurs et aux Officiels.

La durée de la session d'information devra être d'au moins 2 heures pour le même sujet.

Ces actions devront être validées par la structure de Formation impliquée.

Pour les Formations extérieures, les attestations devront être « scannées » ou jointes pour être validées.

La prorogation se fera au niveau national sur proposition des Ligues.

Les prorogations de Diplômes des Dirigeants suivants sont traitées directement au niveau national :

- Les élus des instances de l'AEA et de l'IAAF.
- Les membres du Comité Directeur Fédéral
- Les membres de la Commission Nationale Formation qui répondent aux critères ci-dessus ;
- Le formateur régional ayant participé à la journée du 14 avril 2007 ou à celle du 5 janvier 2008 et assurant les Formations au sein de sa Ligue.

2/ ENTRAINEURS

Pour que les Diplômes des Entraîneurs concernés soient prorogés pour une période de 4 ans, ils devront avant le 15 juin 2009 avoir participé à deux actions. Ci-dessous le tableau des actions qui seront prises en compte avec les codes à utiliser pour remplir l'imprimé à retourner et renseigner le SIFFA/AFS :

Codes	Actions validantes
COL	Colloque : Avoir suivi un colloque
ASE	Présence aux assises des Entraîneurs : Pour les Ligues qui en organisent, la présence peut proroger un Diplôme
ETR	Action dans l'ETR : Encadrer, participer aux animations et actions de l'ETR
ETD	Action ETD validée par le CTS : Encadrer une action ou un regroupement d'athlètes de niveau départemental
PUB	Publication : Ecrire un article, et le soumettre à la publication de sa Ligue
AFI	Recyclage Formation Initiale : Assister à une partie, un module de la Formation Initiale lié à son niveau de diplôme
ASA	Présence aux suivis régionaux avec leurs athlètes : Accompagner et assister aux regroupements proposés aux athlètes de son groupe
AFP	Formation sur Pôle : Assister à 2 séances sur un pôle avec ses athlètes plus échanges

La durée de la session d'information devra être d'au moins 3 heures pour le même sujet.

Ces actions sont entrées par la structure organisatrice et elles seront ensuite validées par :

- le CTS responsable des formations pour les 1ers degrés ;
- la DTN pour les 2èmes et 3èmes degrés.

3/ OFFICIELS

Pour que les Diplômes des Officiels concernés soient prorogés pour une période de 4 ans, ils devront avant le 15 juin avoir participé à deux actions. Ci-dessous le tableau des actions qui seront prises en compte avec les codes à utiliser pour remplir l'imprimé à retourner et renseigner le SIFFA/AFS :

*** Suivi des actions validantes pour Prorogation des Qualifications des Officiels.**

Le tableau à suivre constitue le répertoire codifié des actions validantes pour prorogation de **toute qualification** d'Officiel, et les conditions de prorogation.

Les Ligues devront s'y référer pour utilisation d'AFS et/ou pour renseigner du suivi des actions validantes (pour une qualification fédérale : sous réserve de validation par la COT Nationale du stage ou de la situation validante de ce niveau).

Sous le code « PHA » est en quelque sorte une attestation simple (par « cochage » validant l'action) par la Ligue, qui valide ainsi la présence habituelle en jury de compétition par sa propre

appréciation ou son comptage de participations. Cette attestation valant pour un niveau de qualification régionale de la responsabilité de prorogation par la Ligue ou pour un niveau fédéral, aussi sur ce plan la Ligue renseignera de la même manière la COT nationale.

Les Ligues gardent toute latitude pour adaptation et déclinaison au besoin de ce répertoire, quant au niveau régional de responsabilité.

Nombre d'actions pour prorogation	Codes	Actions validantes pour prorogation de toutes les qualifications d'Officiel
2 ou 1 + 1 SSN, ou 1 + 1 FEF, ou 1 + 1 FSP, ou 1 + 1 PHA, ou 1 + FDE	SSA	Assister à session spécifique d'actualisation des connaissances multi spécialités d'Officiels d'épreuves sur stade correspondant à son niveau de qualification ou supérieur ; ou : - pour Officiels de Marche : assister à session spécifique d'actualisation des connaissances d'officiels d'épreuves de marche (stade ou hors stade) correspondant à son niveau de qualification ou supérieur. Cette session pouvant être intégrée à la session spécifique d'actualisation des connaissances multi spécialités d'Officiels d'épreuves sur stade rappelées ci-dessus ; ou : - pour Officiels Hors stade : assister à session spécifique d'actualisation des connaissances d'Officiels d'épreuves Hors stade correspondant à son niveau de qualification ou supérieur ;
1 + 1 SSA	SSN	Membre d'un jury recevant une séance d'actualisation des connaissances à cette occasion, avec présence effective à ce jury : - pour un championnat (ou coupe) national ou international, - pour une compétition à label national ou international (meeting, course sur route, cross...)
1 + 1 SSA	FEF	Assister à formation pour examens d'officiels de son niveau de qualification ou supérieur.
1 + 1 SSA	FSP	Assister à formation dédiée à sa ou ses spécialités d'officiel de son niveau de qualification ou supérieur.
1 + 1 SSA	PHA	Présence habituelle de terrain attestée (comptage et appréciation du caractère habituel de la présence), pour tout niveau de compétition et concerne toutes les spécialités dont particulièrement : SIR/SIF, CHR/CCF, STR/STF, JPR (IMR+LFR)/JCP, HSR/HSF (dont mesurages)
- Exercer durant 2 années au cours des 4 années de validité vaut pour une action et alors il faudra ajouter 1 SSA correspondante - Exercer durant les 4 années de validité vaut pour 2 actions	FDE	Pour qualification au moins fédérale toute spécialité : - formateur désigné d'Officiels, - ou formateur désigné de jeunes juges, - ou créateur reconnu de documents de formations d'Officiels, - ou examinateur désigné pour examens d'Officiels,

La durée de la session d'information devra être d'au moins 2 heures pour le même sujet.

Ces actions devront être validées par la structure de formation impliquée (COT).

Veuillez croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Michel MARLE,
Président de la Commission des Formations



PROPOSITIONS DE PROROGATION DU DIPLÔME DE DIRIGEANT

LIGUE :

	N° licence	Nom Prénom	Action 1		Action 1		Code	Action 1		Résultats
			Code	Thème	Date	Thème		Date		
	xxxxzx	B. J.	PRC	Projet de club	31/03/2009	MAN	Colloque dopage	08/12/2008	oui	
	xyzxxx	H. G.	-	Secrétaire général adjoint Ligue		PRC	Projet de club	31/03/2009	non	
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										

joindre à cette liste les photocopies des :
 * listes d'émargement de chaque session
 * attestations pour formation extérieure
 * articles écrits (page de garde et référence)
 * organigrammes des COL

A RETOURNER pour le 15 juin 2009 à FFA – Commission Formation

PROPOSITIONS DE PROROGATION DU DIPLÔME D'ENTRAÎNEUR 2e ou 3e Degré

LIGUE :

	N° licence	Nom Prénom	Action 1			Action 1			Résultats
			Code	Thème	Date	Code	Thème	Date	
	xyxyz	C. H.	ETD	Stage du Comité départemental	5 au 9 avril	COL	Colloque lancers	14/11/08	oui
	xyzxz	B. R.	AFI	Recyclage ½ fond	25/03/2009				non
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									

joindre à cette liste les photocopies des :
* listes d'émargement de chaque session

A RETOURNER pour le 15 juin 2009 à FFA – DTN

PROPOSITIONS DE PROROGATION DU DIPLÔME D'OFFICIEL FEDERAL

LIGUE :

	N° licence	Nom Prénom	Action 1			Action 1			Résultats
			Code	Thème	Date	Code	Thème	Date	
	xxxxzz	L. C.	FEF	Formation d'Officiel	20/02/2009	SSA	Session d'actualisation HS	21/03/2009	oui
	xyzxy	J. I.	SSA	Session d'actualisation HS	18/11/2008	SSA	Session d'actualisation HS	21/03/2009	non
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									

joindre à cette liste les photocopies des :
 * listes d'émargement de chaque session

A RETOURNER pour le 15 juin 2009 à FFA – Commission des Officiels Techniques